

Membres	16
Présents	12
Votants	12
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20220406-DEL-2022-23-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 6 avril le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 30 mars 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-23

OBJET : CIRCUITS COURTS - FICHE-ACTION LEADER N°2
RÉALISATION D'UNE VIDÉO « DÉVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN CIRCUITS COURTS ET/OU BIO DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE DU PAYS MONTS ET BARRAGES »
CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Président rappelle que le programme d'actions circuits-courts pour les années 2021-2023 prévoit la réalisation de vidéo(s) « développement de l'approvisionnement en circuits courts et/ou bio des structures de restauration scolaire du Pays Monts et Barrages ». Ce projet vise à rendre compte des démarches engagées par les cantines du territoire, avec plusieurs objectifs :

- participer à la valorisation du travail effectué par les cantiniers et cantinières dans leurs structures (auprès des familles des enfants accueillis et plus largement du grand public)
- inciter d'autres structures de restauration collective du territoire à s'engager dans ce type de démarche
- valoriser la dimension collective de ce type de démarche (agents, élus, producteurs, intermédiaires)

Conformément au cahier des charges validé par le Bureau syndical du 9 mars 2022, une consultation a été lancée le jeudi 10 mars 2022, auprès de 4 prestataires qui avaient jusqu'au mercredi 30 mars 2022 pour remettre une offre.

Les 4 prestataires ont répondu à la consultation :

- Entre vous et Nous Production (SASU BG COM) pour un montant de 3 444 € TTC
- Oui Dire Studio pour un montant de 9 374 € TTC
- Télé Millevaches pour un montant de 3 845 € TTC
- Grand Ciel Pictures pour un montant de 2 772 € TTC.

Au vu de la méthodologie, de la procédure de conduite du projet, de l'offre de prix et des critères de jugement, il est proposé de retenir l'offre de « **Grand Ciel Pictures** » pour un montant de **2 772 € TTC**.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité valident le choix de « **Grand Ciel Pictures** » pour la réalisation de la vidéo, pour un montant de **2 772 € TTC** et autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché et au bon déroulement de l'action.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Le Président,
Sébastien MOREAU